

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 2, rue du Clos Saunier à Vénissieux et appartenant aux époux Vouilloz.

Cette parcelle, d'une superficie de 105 mètres carrés, constitue une partie du terrain d'assiette de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, les propriétaires céderaient gratuitement ladite parcelle à la communauté urbaine de Lyon ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu le présent document ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le document.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,